

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 10

Date de convocation : 21 septembre  
2022

Date de publication sur le site internet :

Pour : 51  
Contre : 0  
Abstention : 0

12 OCT. 2022

#### N°3

Objet : Composition des commissions  
permanentes. Modification

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

#### Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN -  
DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M.  
HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO -  
WAGNER

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du  
point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL -  
GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE -  
JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI -  
MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER -  
PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER -  
WILMIN - ZOLFO

#### Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL  
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON  
MME BOSIZIO  
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)  
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER  
M. LENOBLE  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)  
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI  
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

#### Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Il est proposé de modifier la composition de la commission économie, en modifiant la répartition entre élus communautaires et conseillers municipaux (soit 7 conseillers communautaires et 5 conseillers municipaux) afin de permettre la participation de Monsieur Guy MICHEL, Vice-Président délégué au développement économique (sous réserve de l'élection de la liste correspondante au sein de cette commission) et la sortie de Monsieur Patrick SOULIGNAC.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D3-DE



| Commissions  | Composition actuelle  | Composition proposée  |
|--|---|---|
| Mobilité, aménagement, logement et urbanisme         | 16 élus<br>(10 conseillers communautaires, 6 conseillers municipaux)    |   |
| Finances, ressources humaines                        | 11 élus<br>(6 conseillers communautaires, 5 conseillers municipaux)     |   |
| Contrat de ville, prévention, santé, insertion       | 15 élus<br>(9 conseillers communautaires, 6 conseillers municipaux)     |   |
| Culture, tourisme, patrimoine et communication       | 19 élus<br>(9 conseillers communautaires, 10 conseillers municipaux)    |   |
| Economie   | 12 élus<br>(6 conseillers communautaires, 6 conseillers municipaux)     | 12 élus<br>(7 conseillers communautaires, 5 conseillers municipaux) |
| Transition écologique et relations transfrontalières | 17 élus<br>(5 conseillers communautaires et 12 conseillers municipaux)  |   |
| Ruralité et GEMAPI                                   | 12 élus<br>(4 conseillers communautaires et 8 conseillers municipaux)   |   |
| Travaux, haut débit, gens du voyage                  | 12 élus<br>(5 conseillers communautaires et 7 conseillers municipaux)   |   |
| Equipements sportifs                                 | 17 élus<br>(9 conseillers communautaires et 8 conseillers municipaux)   |   |
| Eau potable et assainissement                        | 21 élus<br>(11 conseillers communautaires et 10 conseillers municipaux) |   |
| Déchets  | 12 élus<br>(6 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux)   |   |

Par conséquent,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-22, L 5211-1 et L 5211-40-1 ;

**VU** la délibération du 10 septembre 2020 modifiée portant nombre et composition des commissions permanentes ;

**Après avis favorable** de la commission Finances et Ressources Humaines du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **MODIFIE** la composition de la commission permanente économie, comme visé ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an  
suscits

Le Président  
**Serge DE CARLI**